



# Guide de la formation par l'apprentissage

Renforcez vos équipes !  
Recrutez un apprenti kiné de l'IFMK EF

**IFMKEF**

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

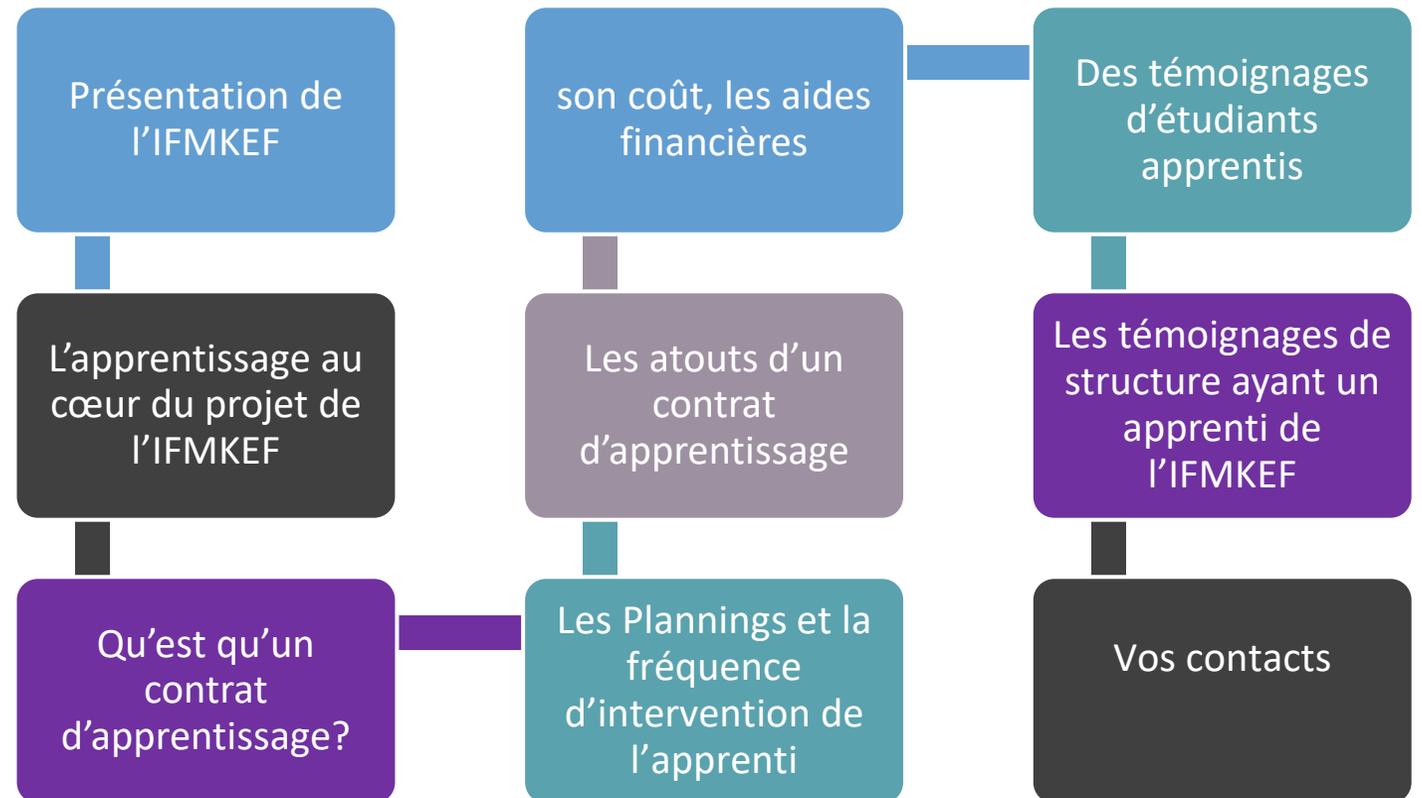
DE L'EST FRANCILIEN • MEAUX

# Guide de la formation par l'apprentissage

Renforcez vos équipes !  
Recrutez un apprenti kiné de l'IFMKEF



## Sommaire



## Présentation de l'IFMK EF

« L'IFMK EF vise à former des professionnels de haut niveau sachant prendre du recul par rapport à leur pratique, et répondre aux besoins de santé en tenant compte des évolutions de la science. »

Martial DELAIRE, Directeur de l'IFMK EF,  
Kinésithérapeute, Cadre de santé



### IFMK EF, le nouvel Institut de masso-kinésithérapie

Créé en 2020 et implanté à Meaux (77), forme des professionnels compétents et réflexifs prêts à s'investir sur leur territoire et au-delà.

**Les étudiants de l'IFMK EF**, bénéficient d'un institut à taille humaine engagé dans un projet pédagogique innovant, moderne et résolument tourné vers l'avenir. Ils sont recrutés en L1 STAPS ou PASS, mais aussi en L3 et master II.

**Les intervenants de l'IFMK EF** sont tous des praticiens experts dans leur domaine d'intervention :

- Kinésithérapeute, psychologue, médecin, ergothérapeute, infirmier en réa, urgentiste neurologue...transmettent aux futurs thérapeutes leur savoir, leur expertise et leur passion du monde paramédical et médical.
- Des conventions universitaires permettent aux étudiants de bénéficier de grand cours magistraux.

**Les TP « patients modèles »**, un plus pour la pratique : séances avec des patients présentant diverses pathologies sous la supervision des kinésithérapeutes intervenants à l'IFMK EF.

## L'apprentissage au "Coeur" du projet de l'IFMK EF

Ce dispositif répond aux volontés renforcées du gouvernement et aux recommandations du Conseil Européen de développer l'apprentissage en France

Le choix d'intégrer le dispositif en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année de Kinésithérapie (formation précédée d'au minima une 1<sup>er</sup> année de licence).



Les compétences professionnelles d'un soignant s'acquièrent progressivement et demandent une confrontation répétée au terrain pour que les connaissances et les savoir-faire s'organisent en compétences.

Le rythme de l'apprentissage est une opportunité, cette *immersion* dans une institution soignante, à partir de la 2<sup>ème</sup> année de la formation, ne peut que renforcer l'intégration des connaissances théoriques et favoriser le sens clinique.

Se placer ainsi dans la durée, jusqu'à 3 ans, auprès d'une population *particulière*, tout en s'inscrivant dans une formation généraliste au travers d'au moins un stage de 6 semaines obligatoire par an, permet d'accroître les compétences du salarié et de l'amener à un niveau d'expertise optimum pour prendre ses fonctions de masseur-kinésithérapeute à la fin de sa formation.

C'est dans ce format de formation en alternance d'une durée pouvant être égale à 3 ans, que l'institution crée les conditions d'une plus-value maximale. La présence chez l'employeur est renforcée par le jour hebdomadaire libéré de face à face pédagogique pour une plus-value optimisée.

## Qu'est ce qu'un contrat d'apprentissage ?

« L'apprenti est salarié de la structure avec laquelle il signe le contrat. »

- 51 étudiants sont sous contrat d'apprentissage en 2024/2025:  
Promo 21-25 (K4) : 18 contrats (55%)  
Promo 22-26 (K3) : 23 contrats (70%)  
Promo 23-27 (K2) : 10 contrats (24%)



Le Contrat de Formation par l'Apprentissage (CFA) est un contrat de travail à durée déterminée.

Contrat de 3 ans pour un étudiant en 2<sup>ième</sup> année

Contrat de 2 ans pour un étudiant en 3<sup>ième</sup> année

Contrat d'1 an pour un étudiant en 4<sup>ième</sup> année

L'étudiant qui signe un contrat d'apprentissage devient un **salarié à part entière**, le temps de formation étant considéré comme du temps de travail.

Il a les mêmes droits et devoirs que tout salarié et bénéficie, comme eux, des dispositions de la convention collective applicable. Son contrat comprend une **période d'essai de 45 jours** effectifs en entreprise.

Il alterne alors les cours à l'IFMK EF, les périodes de stage et le temps de présence chez son employeur (1jour/semaine + les vacances scolaires).

Un apprenti doit être encadré par un tuteur, dénommé « **maître d'apprentissage** » : un **Kinésithérapeute DE** qui bénéficie de **2 années d'expérience** et dont la mission est de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé.

# Les missions confiées à un apprentis



- Intégration dans la structure d'accueil, découverte de son fonctionnement et interaction pluridisciplinaire
- Utilisation des outils informatiques (dossiers patient, planning...)
- Prise de RDV, facturation et secrétariat le cas échéant
- Respect du protocole d'hygiène (nettoyage des tables...)
- Observation et réflexion des prises en charge kinésithérapiques
- Mise en pratique des techniques kinésithérapiques vu à l'IFMK
- Transmission (logiciel, orale...) suite des prises en charge kinésithérapiques
- Participation aux réunions d'équipe et staff médicaux



- Participation aux bilans et aux diagnostics kinésithérapiques supervisés
- Prise en charge supervisée des patients connus



- Réalisation supervisée de bilan et diagnostics kinésithérapiques
- Prise en charge supervisée



- Réalisation autonome de bilan et diagnostics kinésithérapiques (avec retour auprès du maître d'apprentissage)
- Prise en charge autonome (avec retour auprès du maître d'apprentissage)

## Les fréquences d'interventions & plannings

### L'apprenti sera dans votre structure

- **une journée par semaine:**  
**les lundis** pour les promos **22/26** et **23/27**;  
**les vendredis** pour les promos **24/28** et **25/29**
- ainsi que pendant **les vacances scolaires.**
- Il y effectuera également par année de formation **un stage long** (6 semaines en K2 et K3 et 12 semaines en K4).

Cette organisation lui permet d'être intégré dans la vie de l'institution et de contribuer pleinement à l'activité de son équipe.

### **Un apprenti réalise environ chez son employeur:**

*(Non contractuel, dépendant de la date d'embauche)*

- Entre 600h et 700h chaque année;
- soit entre 85 et 105 jours/ an.

**Si la structure est fermée pendant les vacances scolaires** l'apprenti peut se rendre dans une autre structure du groupe sous condition d'être encadré par un tuteur DE MK. Il peut aussi poser des jours de congés payés ou sans solde.

# PLANNINGS:

## Exemple type avec la promo 2024 2028

Calendrier 2025 - 2026

août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
1 V	1 L	RENTREE	1 M	1 S	férier	1 L	1 J	férier	1 D	1 D	1 M
2 S	2 M	RENTREE	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	RENTREE	3 V	3 L	3 M	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L	4 J	4 S	4 D	4 M	4 J	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 L	férier	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	férier	8 L
9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 M	9 J
10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L	11 J	11 S	11 D	11 M	11 J	11 D	11 M	11 L	11 J	11 S	11 D
12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J
14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	férier	14 D
15 V	férier	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 J
17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	18 J	18 S	18 D	18 M	18 J	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 D
20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 M	21 J	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 J
25 L	25 J	25 S	25 D	25 M	férier	25 D	25 M	25 S	25 L	férier	25 J
26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 V	26 D
27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 L
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 M
29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 M
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D			31 V	31 M	31 S		31 M		31 D		31 V

Période IFMK EF 480h de temps de formation

Période Stage hors employeur

Période employeur

Période de validation

Calendrier 2026 - 2027

août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
1 S	1 M	RENTREE	1 J	1 D	férier	1 M	1 V	férier	1 L	1 J	1 D	1 D
2 D	2 M	RENTREE	2 V	2 L	2 M	2 V	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L
3 L	3 J	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 V	3 L	3 S	3 L	3 M
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 S	4 D	4 M
5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 M
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 M	6 J	férier	6 D	6 M	6 J
7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	férier	7 M
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D
9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 L	9 M
10 L	10 J	10 S	10 D	10 M	10 J	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 D	11 M
12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 M
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S
15 S	férier	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 S
16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 L	17 J	17 S	17 D	17 M	17 V	17 M	17 S	17 L	férier	17 J	17 S	17 D
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 L	24 J	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 D
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	férier	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 S
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	férier	29 J	29 S	29 M	29 M	29 J	29 D
30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 L	30 J	30 S	30 V	30 L	30 M
31 L			31 S	31 J	31 D		31 M		31 L		31 S	

Calendrier 2027-2028

septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
1 M	Rentrée adm	1 V	1 L	férier	1 M	1 V	férier	1 M	1 S	1 D
2 J	2 S	2 M	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 V	3 L	3 M	3 V	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 D	4 M	4 V	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 S	4 L
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 M	5 D	5 M	5 V	5 D
6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 M	6 J	6 S	6 L	6 M
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	férier	7 M	7 S	7 M	7 V
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 D	8 M	8 V	8 L	8 S
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 L	11 J	férier	11 S	11 M	11 V	11 S	11 M	11 V	11 D
12 D	12 M	12 V	férier	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 S	13 M	13 V	13 J
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 V	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 V	15 M	15 S	15 L	15 J
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S
20 L	20 M	20 S	20 L	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 M
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 V	22 S	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 L	25 J	férier	25 S	25 V	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M
26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S
27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 M	29 V	29 J	29 D	29 M	29 V	férier	29 J	29 S	29 M	29 S
30 J	30 S	30 M	30 J	30 L	30 M	30 V	30 J	30 S	30 V	30 D
31 V	31 D		31 V		31 M		31 V		31 V	

## Les atouts du contrat d'apprentissage

en savoir + avec le CFA:

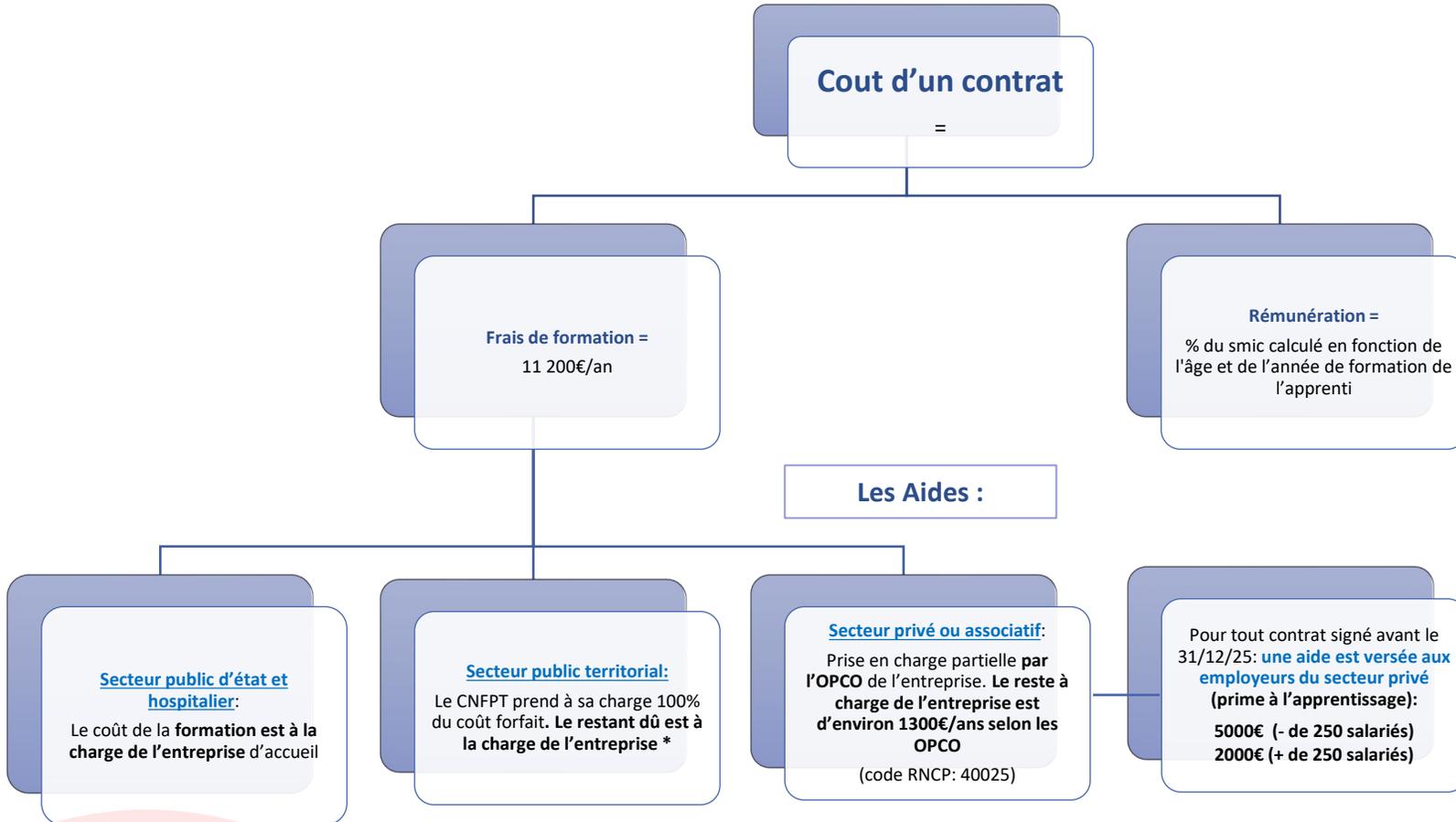
[Le Maître d'Apprentissage : Formasup Auvergne \(formasup-auvergne.fr\)](http://formasup-auvergne.fr)



Quels sont les avantages de recruter un Apprenti ?

- Vous transmettez un savoir-faire et aigüisez l'intérêt pour votre profession,
- Vous bénéficiez d'un regard neuf au travers de la formation de l'étudiant en constante évolution,
- Vous formez potentiellement un futur collaborateur et mettez en place un système de pré-recrutement sans obligation pour aucune des parties.
- Vous bénéficiez d'avantages financiers attractifs :  
Exonération de cotisations sociales  
Prime à l'apprentissage  
Aide « contrat de génération »  
Crédit d'impôt

# Coûts et aides financières du contrat d'apprentissage



Taux de rémunération 2ème année			Taux de rémunération 3ème & 4ème année		
18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 à 29 ans*	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 à 29 ans*
51%	61%	100%	67%	78%	100%

Les charges sont réduites grâce à la réduction générale des cotisations patronales (anciennement réduction Fillon)

## Les OPCO

### Opco Santé

Pour s'inscrire [Adhérer et verser ma contribution à l'OPCO Santé | OPCO Santé](#)

### Opco entreprise de proximité

Pour s'inscrire : [Se connecter à audience-externe](#) ; attention un message d'info va s'afficher: il faudra alors cliquer sur le 2ième lien proposer: [referencement.opcoep.fr](http://referencement.opcoep.fr) et rentrer son numéro de siret.

\* [montant maximum des prises en charge dans la fonction publique territoriale](#)

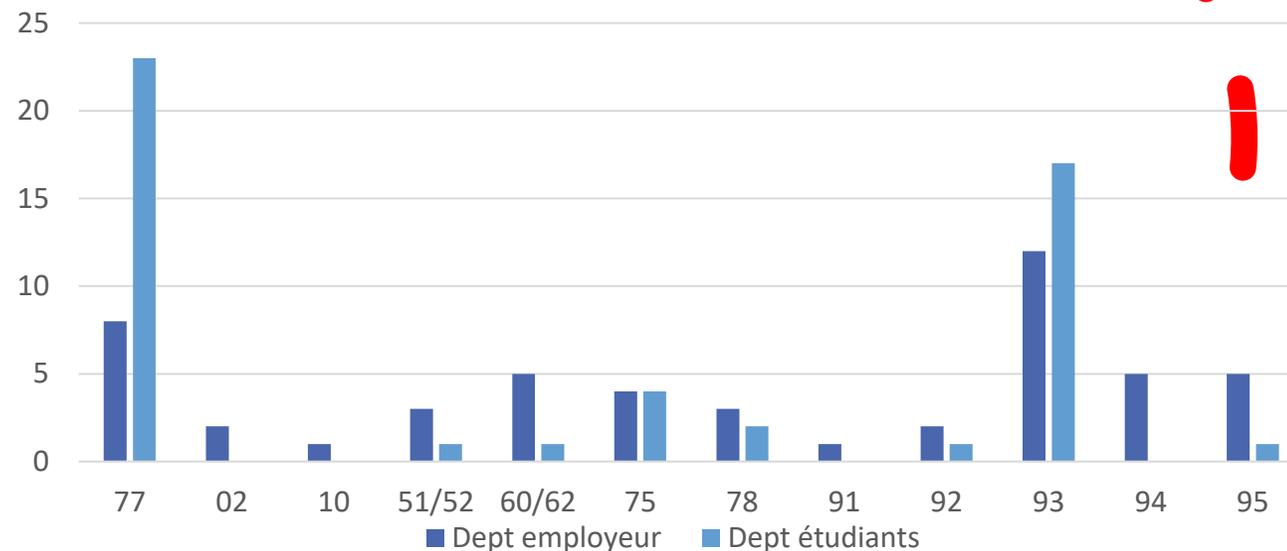
En savoir + avec le CFA:

[Financement de la formation : Formasup Auvergne \(formasup-auvergne.fr\)](http://Financement de la formation : Formasup Auvergne (formasup-auvergne.fr))

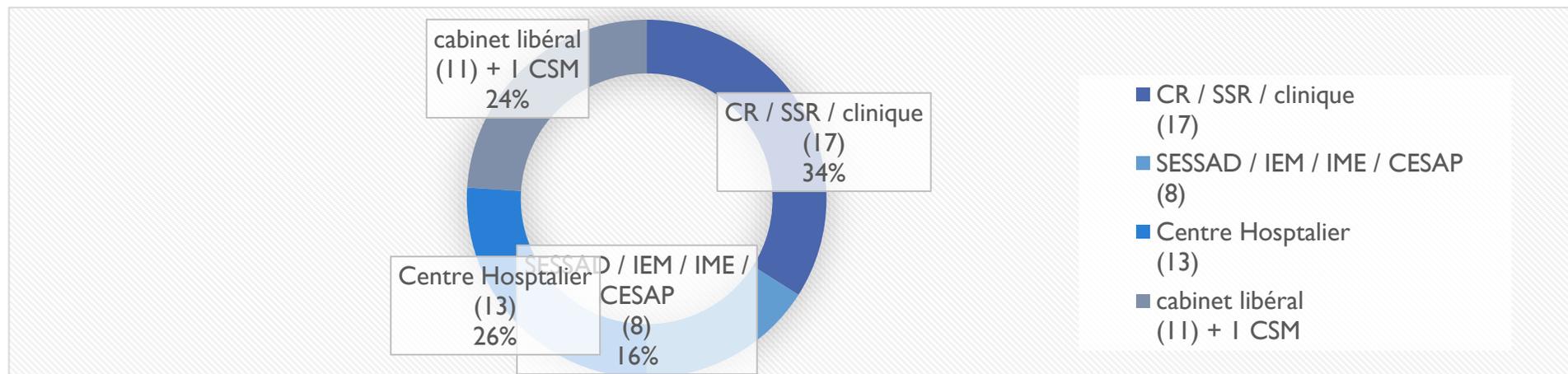
# Focus sur les établissements employeurs / Partenaires de l'apprentissage

## Répartition géographique des établissements ayant signé un contrat avec un étudiant IFMKEF:

- 15,7% dans le 77, territoire d'implantation de l'IFMK de l'Est Francilien ;
- 62,7% en Île de France,
- 21,6% dans une autre région, parfois éloignée



## Types de structures:



# Témoignages d'étudiants

J'ai rejoint l'IFMK EF après avoir validé une PACES. Les équipes administrative et pédagogique nous connaissent tous et nous font confiance. C'est très motivant quand on souhaite se professionnaliser.

Cette année, je suis en 2<sup>e</sup> année. Au cours de l'été, j'ai signé un contrat d'apprentissage dans un CESAP pour enfants polyhandicapés. J'interviens désormais un jour par semaine dans la structure. Je suis leur toute première alternante. Je vois en moyenne trois enfants dans la journée, et chaque séance dure un peu plus d'une heure. Ma tutrice m'accompagne dans mes prises en charge avec l'idée que je devienne vite autonome. Elle joue également un rôle important dans mon projet pédagogique. Elle est très expérimentée, mais m'a tout de suite considérée comme son égale. Je travaille également au sein d'une équipe pluridisciplinaire. J'ai rapidement vite trouvé mes marques. Dès la première séance, j'ai participé à la pose d'une attelle - **Dassine**



L'IFMK EF nous encourage à aller sur le terrain et à nous jeter à l'eau : expérimenter, échanger, questionner. Les stages ont une place importante dans le projet de l'école. Dès la 1<sup>re</sup> année, j'ai effectué un stage de deux semaines dans un CMPA spécialisé dans les traumatismes et les situations de handicap, et un autre de quatre semaines au sein d'une clinique de la main. Rapidement intégré aux équipes, j'ai pris confiance dans ma pratique.

En intégrant l'IFMK EF, j'ai fait le choix de l'apprentissage pour devenir un professionnel performant. Lors d'un « Job Dating » organisé par l'école, j'ai décroché un contrat dans un établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) spécialisé en gériatrie. Je serai pendant trois ans dans la structure tous les lundis et une semaine à chaque vacance. Encadré par un tuteur, je vais développer ma pratique, faire le lien continu entre connaissances et compétences, et apprendre le travail en équipe. Mon objectif est de gagner en autonomie pour permettre à l'équipe des prises en charge toujours plus qualitatives des patients. - **Julien**

## Témoignages de maîtres d'apprentissage



Cadre de santé

**Equipe de Rééducation Fonctionnelle GH**

Hôpital René Muret – Avicenne – Jean Verdier



« Pourquoi avoir fait appel à l'apprentissage : pour avoir en fin d'apprentissage un potentiel candidat qui pourrait intégrer l'équipe avec l'avantage que cela soit un choix car cela n'est pas imposé, ni au candidat ni à la structure. L'avantage c'est que l'intégration au sein de l'établissement et l'équipe se fait au cours de l'apprentissage. Ce temps me permet en tant que maître de stage, d'identifier la motivation du candidat, sa capacité à apprendre, sa capacité à s'adapter, à prendre de initiatives et les compétences acquises et à améliorer. Au-delà de ça, en fonction du profil du candidat (j'en ai une au top !!! J) de créer une autre dynamique au sein de l'équipe.

**Organisation** : malheureusement, j'exerce sur trois sites, avec 5 apprentis et il y a des moments où l'organisation du suivi de l'apprentissage est difficile. Je tente néanmoins de suivre leur apprentissage par les tuteurs qui prennent en charge l'apprenti. Ils savent tous (apprenti et tuteurs) qu'ils peuvent compter sur ma disponibilité si besoin, comme je dis « ma porte est toujours ouverte.... ».

Concernant leur planning de présence, il est affiché comme pour le reste de l'équipe afin que tous soient au courant de leur présence. »

## Témoignages de maîtres d'apprentissage



Cadre de santé Service rééducation  
**Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise  
(GHPSO)**



- Le fait de prendre un apprenti est intéressant pour une structure car à la différence d'un stagiaire classique, l'apprenti va être présent dans la structure sur un temps plus long : il connaît l'organisation de l'établissement et est rapidement autonome. Même lorsque la présence est alternée, l'apprenti reprend vite ses marques : il connaît les lieux, l'organisation des soins, les équipes, les habitudes de chaque service, les logiciels métiers, il découvre « seulement » de nouveaux patients, et peut se concentrer davantage sur les PES adaptées aux pathologies.
- Selon son niveau d'étude, il est toujours accompagné ou supervisé par un professionnel (MK), mais peut réaliser des actes en autonomie, lorsqu'il connaît le patient et la PES (ex : suivi d'une patiente suite à intervention PTG sur 6 semaines, au bout d'un mois, séances en autonomie sur massage, mobilisation du genou, travail actif du transfert d'appui ou schéma de marche dans les barres //)
- Il est en capacité de transposer des compétences déjà acquises antérieurement auprès d'autres patients, sur des PES de nouveaux patients simples.
- La relation avec Melle H (apprentie) est facile et agréable, c'est une étudiante curieuse, dynamique et réfléchie : elle pose des questions, arrive aisément à faire des liens entre pratique et théorie.
- Elle est considérée comme un membre à part entière de l'équipe, elle participe aux PES mais aussi à l'organisation du service de rééducation (commandes de matériels, projets d'équipe...)
- Melle H (apprentie) sait référer et transmettre ce qu'elle fait, sait faire preuve d'initiative selon son niveau d'autonomie, dans la limite de ses compétences, et demander conseils et aides si besoin.



## Vos contacts

### Côté contractuel et financier:

FORMASUP

→ Par mail : [contact@formasup-auvergne.fr](mailto:contact@formasup-auvergne.fr)

→ Par téléphone : 04 73 10 00 87

des liens pour en savoir plus:

<https://www.formasup-auvergne.fr/apprentis/la-remuneration/>

<https://www.formasup-auvergne.fr/financement-de-la-formation/>

### Côté pédagogie et articulation de la formation:

L'IFMKEF

Aurore Hermant,

attachée de direction, référente apprentissage

[ahermant@ifmkef.fr](mailto:ahermant@ifmkef.fr) / 07 61 65 03 38